

Objet : Choix de la maquette graphique du nouveau site internet du Pays.

Monsieur le Président rappelle que le Pays Sud Charente a décidé, par délibération du comité syndical du 03 juillet dernier, de confier à l'agence COMEXIS une prestation :

- d'amélioration graphique et intégration des maquettes du site existant actuellement,
- de développement technique (développement de la base de données et création d'interface d'administration du site),
- de conception d'une newsletter.

Il explique que le Pays avait préparé au préalable une nouvelle arborescence du site sous la forme de 7 entrées : services, vie associative, culture, tourisme, environnement, économie, territoire.

Il précise que l'entrée tourisme doit servir d'outil de promotion du territoire pour le pôle touristique du Sud Charente.

C'est sur cette base que l'agence a travaillé tout l'été pour proposer aux élus 2 propositions différentes de maquette graphique.

Il demande à l'agence de bien vouloir présenter ces deux propositions.

Monsieur le Président explique aux délégués qu'il s'agit de se positionner sur l'une ou l'autre des maquettes, afin de permettre à l'agence de poursuivre et finaliser son travail et ce pour le 15 octobre prochain.

Le Comité syndical

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- décide de la maquette graphique à mettre en ligne,
- autorise le Président à demander à l'agence COMEXIS de poursuivre et finaliser son travail sur la base de cette orientation,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD

Objet : Mise en place du Groupe d'Action Locale LEADER Sud Charente.

Monsieur le Président annonce aux délégués que la candidature du Syndicat mixte du pays Sud Charente à l'appel à projets LEADER 2007 - 2013 a été retenue.

Cette sélection va permettre au Sud Charente de mobiliser une enveloppe de 1 520 000 € de crédits européens au titre du FEADER sur la période 2007-2013.

Il explique qu'il s'agit aujourd'hui de s'organiser localement pour pouvoir mettre en œuvre ce programme.

Le Groupe d'Action Locale LEADER est l'appellation donnée à la structure porteuse du programme LEADER.

Ce groupe n'ayant pas d'existence juridique propre, Monsieur le Président propose aux délégués que ce soit le Syndicat mixte du pays Sud Charente, de par ses statuts et sa capacité démontrée à animer des programmes (LEADER +, Contrat avec la Région...) qui soit la structure porteuse du programme.

Ce portage implique pour le Syndicat mixte de faire évoluer le poste existant actuellement d'animateur du programme LEADER +, en animateur du programme LEADER chargé de l'animation et de la gestion, et de prendre en charge les frais de gestion du programme.

De plus, un comité de programmation est mis en place.

Il a pour rôle de statuer sur les demande de subventions qui lui sont présentées (accord, ajournement ou refus), et de veiller au bon déroulement du programme, notamment au niveau financier (respect des taux d'intervention, des plafonds de subvention, reprogrammation des opérations soldées, transferts de crédits entre fiches...)

Il se compose de représentants des collectivités (Syndicat mixte, Communautés de communes, Conseil régional, Conseil général), des acteurs économiques, de l'emploi, de la formation, de l'environnement, du tourisme, de la culture... et de partenaires associés.

Compte tenu de la charge importante liée à l'animation et au suivi de ce dossier, Monsieur le Président propose à l'assemblée de confier à M. Pierre JAULIN, Second Vice Président la délégation de présidence du Groupe d'Action Locale.

Le Comité syndical,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Après avoir voté à main levée,

A l'unanimité,

- décide que le Syndicat mixte du pays Sud Charente porte juridiquement le Groupe d'Action Locale LEADER,
- décide de prendre en charge les frais de gestion liés au programme,
- autorise le Président à faire évoluer le poste actuel au sein du Syndicat mixte d'animateur du programme LEADER + en animateur du programme LEADER chargé de l'animation et de la gestion,
- autorise le Président à confier la délégation de présidence du Groupe d'Action Locale à Pierre JAULIN,
- autorise le Président à confier la délégation de signature pour tous documents administratifs, financiers, techniques, et de communication à Pierre JAULIN,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE A CHALAI LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Pays Sud Charente,
Jean-Yves AMBAUD